



Plafonds Sur montants Stil® autoportant - Plancher béton ou poutrelle ou hourdis béton - 1x Placoplatre® BA 13 - Stil® M 150-50 GH et R 150 GH - 0,6 m - Double- Portée 5,4 m - REI30 - dB - Avec Isolant*

Description

Les plafonds Placostil® sur montants Stil® sont constitués de plaques de plâtre Placo® vissées sur une ossature métallique. Quel que soit le type de support (bois, métal, béton, hourdis) les plafonds Placostil® sur montants permettent de réaliser des ouvrages de formes et performances (incendie, acoustique) très variées :

- de formes (ouvrages horizontaux),
- de performances (protection incendie, isolation et correction acoustiques).

Domaines d'emploi

Les plafonds Placostil® sur montants sont adaptés à tous les types de constructions : bâtiments d'habitation, établissements recevant du public (ERP), immeubles de grande hauteur (IGH), locaux industriels et commerciaux, bureaux.

Performances

Type	Type solution	Sur montants Stil® autoportant
Parement		1x Placoplatre® BA 13
Isolation	Épaisseur isolant	140 mm
	Poids maxi isolant (kg/m²)	Entre 10 et 15
Configuration du montage	Support (plancher)	Plancher béton ou poutrelle ou hourdis béton
	Type de plafond	non démontable
	Ossature du système	Stil® M 150-50 GH et R 150 GH
	Montants (s ou d)	Double
	Entraxe des ossatures (m)	0,6
	Portée (m)	5.4 m
	Ligne d'entretoises	Non
Résistance au feu		REI30

Justificatifs

Référence PV Resistance au feu : NF EN 1995-1-2 NA nov 2022

Notes

Note générale: Fixation rail sur gros-œuvre : 1 fixation tous les 60 cm

Liaison rail/montant: Vissage ou sertissage des ailes supérieure et inférieure de chaque montant

Fixation montants sur suspentes MD Stil®: 1 vis TRPF 13

Solidarisation des montants doubles: 1 vis TRPF13 tous les 40 cm

Entraxe de vissage Peaux intérieures: 1 vis TTPC tous les 30 cm sur chacun des montants en quinconce Peau extérieure (visible): 1 vis TTPC tous les 15 cm sur chacun des montants.

Note PV: Note concernant le PV de résistance au feu: Annexe Nationale à l'Eurocode 5 (Norme NF EN 1995-1-2_NA de nov. 2022). L'ajout d'un plafond décoratif en sous-face n'est pas autorisé.

Isolation optionnelle : laine de verre 15 kg/m³ mini, laine de roche 26 kg/m³ mini, fibre de bois 50 kg/m³ et Euroclasse E mini. Autres isolants : se reporter à l'Annexe Nationale à l'Eurocode 5.